



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 103/2026

Le Maire de la Commune de Châtillon-Coligny (Loiret)

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE DU LOING**  
**DU 02 JUIN 2026 AU 31 JUILLET 2026**

Le Maire de la Commune de Châtillon-Coligny (Loiret),

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le règlement général de voirie du 16/09/1966 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'état des lieux,

Vu le passage important de véhicule agricole rue du Loing pour rejoindre la CAPROGA ainsi que des véhicules particuliers pour se rendre sur le marché et le manque de visibilité au niveau du n°11 au n°17.

Considérant que pour le bon déroulement du passage des véhicules industriels et agricoles pendant la période du 02 juin 2026 au 31 juillet 2026, le stationnement sera interdit rue du Loing afin d'éviter tout accident du 02 juin 2026 au 31 juillet 2026

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Du 02 juin 2026 au 31 juillet 2026, le stationnement sera interdit rue du Loing afin de faciliter le passage des véhicules agricoles se rendant à la CAPROGA.

**ARTICLE 2 :**

La mise en place, l'entretien, la gestion et l'enlèvement des panneaux de signalisation seront à la charge du service voirie.

**ARTICLE 3 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la rue.

**ARTICLE 5 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie Territoriale Autonome de Châtillon-Coligny,
- Monsieur le responsable de la Police Municipale,
- Service voirie,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtillon-Coligny, le 02 juin 2026.

Florent DE WILDE  
Maire de Châtillon-Coligny

Jean Manuel GERARD  
Adjoint au Maire

Publication ou notification du : 02/06/2026

*Par délégation*

